

## Les Néréides

Le mobilier mis à votre disposition doit être restitué et rangé au même endroit que lors de votre prise de possession de la salle.

### **LES INTERDITS**

- Scotch au mur ou sur les vitres ou au sol / punaises ou clous au mur ou sur le mobilier, propriété la mairie
- Laisser la lumière allumée la nuit
- Laisser du matériel dehors toute la nuit
- Restitution de salle les poubelles non-vidées
- Verrouillage WC privatif à la fin de votre évènement (Ces WC vous sont mis à votre disposition en parfait condition d'utilisation, vous devrez les restituer dans le même état de propreté)
- Il est formellement interdit d'utiliser la laveuse de sol de la mairie stockée dans les WC privatifs
- Quitter les lieux sans s'assurer du bon verrouillage des accès  
(pensez bien à vérifier chaque portes)

En cas de non-respect constaté par les services la municipalité procédera à une retenue sur caution

*J'atteste avoir pris connaissance des éléments cités dans le livret d'accueil m'a été remis en main propre par un agent ou un élu de la municipalité de Saint-Jean-Cap-Ferrat.*

**Date et signature :**